

**Décembre 2016**

## **LE VELO A ROMAINVILLE : UNE NOUVELLE DONNE !**

La ville de Romainville a décidé de s'engager dans une nouvelle étape pour favoriser l'utilisation du vélo, mode de transport souple et non polluant. Alors que le législateur reconnaît désormais le vélo comme moyen de transport domicile-travail au même titre que la voiture en permettant la perception d'une indemnité kilométrique, alors que les nouveaux transports en commun (T1, Tzen3, L11) raccorderont Romainville au Grand Paris, alors que Romainville est engagée dans le syndicat d'étude d'extension de Velib', il nous paraissait pertinent de réfléchir à la mise en place de bandes cyclables, en particulier dans les zones 30. Ce plan vélo qui sera lancé dès 2017, s'étalera sur plusieurs années, prendra en compte l'installation de places de stationnement spécifiques à proximité des équipements publics et commerciaux et encourage d'ores et déjà la création d'espaces dédiés dans les immeubles. La ville de Romainville s'engage à faire de cette démarche "durable" un outil de lutte contre les émissions de Gaz à effet de serre, en acquérant une flotte de vélos électriques pour ses agents.

En outre, afin d'établir un rapport de confiance entre l'utilisateur et ce mode de déplacement, afin de contribuer à promouvoir les bonnes pratiques de circulation au cœur de l'espace citoyen, nous proposerons des cours de "remise en selle" pour tous en partenariat avec les associations cyclistes.

**Pour le groupe Eelv,  
Raymond Cukier,  
Fernando Lourenço-Oliveira,  
Stéphane Weisselberg.  
Facebook Eelv Romainville ;  
email : eelvromainville@gmail.com**